

# LE PETIT BERNÉSIEN

BULLETIN N° 2



Il revient  
Super !!  
Nouvelle rubrique :  
Le Hérisson



Source : « Search media - Wikimedia Commons ». <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?go=Go&search=tram+bernex+731&title=Special:MediaSearch&type=image> (consulté le 3 août 2023).

## L'ASSOCIATION COMMUNALE BERNÉSIENNE



# LE MOT DU PRÉSIDENT

Afin de souhaiter de belles fêtes à notre population, l'ACB, sur son journal, avait illustré sa première page des armoiries en couleur de notre beau canton et de notre belle commune.

Si l'Etat n'a rien contesté, il n'en fut pas de même de la commune qui, suite à la dénonciation au Conseil municipal d'un membre du Centre, ex-PDC, plus de 3 mois après les faits, a déposé une plainte pénale à notre encontre.

Ayant été auditionné par la police, notre président a pu démontrer sans problème que, premièrement il n'y avait aucune volonté de transgresser la loi et de nuire, et que deuxièmement le préjudice avait été réparé le lendemain du Conseil municipal de janvier.

Fort de quoi et sur la recommandation de l'auditeur, le Ministère public a reconnu la bonne foi de Christian Perrier et donc de l'ACB, c'est pourquoi il a décidé de promulguer une ordonnance de non entrée en matière.

Une question sera posée lors du prochain Conseil municipal afin de savoir combien cette triste action du Conseil administratif, orchestrée par le maire d'alors, Monsieur Cyril Huguenin, a bien pu coûter à la commune et aux contribuables Bernésiens.

Pour conclure ce petit message sur une note plus légère et conviviale, je vous annonce la venue du Hérisson Henry. Petit animal sympathique et de chez nous, qui peut parfois être un peu piquant et qui nous l'espérons saura vous faire sourire, rire parfois et faire grincer des dents à certains.

Christian PERRIER

Président de l'ACB & Conseiller municipal

# PLAN LOCALISÉ DE QUARTIER (PLQ) CHAMBERT-LULLY, ENCORE DES CONSTRUCTIONS SUR DES TERRES AGRICOLES

Certains d'entre vous ont peut-être lu dans la presse dernièrement que des terrains appartenant à la famille Jaquenoud à Lully ont été acquis par un promoteur immobilier pour CHF 63 millions.

Ces plus de 23 000 m<sup>2</sup> (cf plan – page 5) qui étaient jusqu'à présent cultivés par les maraîchers Jaquenoud.

Désormais, il y aura une construction de plusieurs immeubles totalisant environ 170 logements.

Ce projet de construction a démarré il y a plus de 10 ans. Il a fait l'objet d'une véritable saga (voir historique ci-après) qui s'est terminée par un PLQ entré en force et de ce fait adopté.

Nous verrons donc la construction d'immeubles de 4 étages dont le PLQ a octroyé de nombreuses dérogations aux restrictions de la zone 4B protégée, qui est néanmoins conforme au plan directeur cantonal 2030.

Une autorisation de construire devra encore être néanmoins déposée par le promoteur.

Ces nouveaux immeubles amèneront certes de nouveaux logements, mais aussi son lot de contraintes, tant environnementales, que de mobilité, ou d'infrastructures.

Malgré le fait que la mobilité ait fait l'objet d'une étude lors du PLQ, la surcharge de la route de Soral et de Lully ne va pas s'améliorer. Que dire des chemins d'accès à ce nouveau quartier dont les riverains actuels vont voir augmenter le trafic, dans un premier temps pour la construction, dans un deuxième temps par les nouveaux habitants. Notons que plus de 300 places de parking souterrain sont prévues. Le réseau de transport public devra être revu à la hausse, sans garantie, étant du ressort unique des TPG.

Sur le point des infrastructures, il est indéniable que la commune devra absorber un certain nombre d'élèves à l'école de Lully. Le pourra-t-elle ? Aucune anticipation et aucun projet communal n'est en route à ce jour sur ce point.

Après le PLQ de Saint-Mathieu qui a vu la construction de plusieurs immeubles, dont il est inutile de revenir sur son désastre architectural, puis le déclassement de la Goutte de Saint-Mathieu, le nouveau PLQ de Vailly va être élaboré avec encore le déclassement de terres agricoles.

Le PLQ du Grouet devrait lui emboîter le pas bientôt.

En moins de 10 ans, Bernex a déclassé plus de 500 000 m<sup>2</sup> de terres agricoles.

Inutile de dire que les futurs PLQ vont à l'encontre du Plan climat cantonal et de la volonté du Grand Conseil d'augmenter le taux d'autosuffisance alimentaire du canton de Genève.

L'ACB encourage les Bernésiennes et Bernésiens à soutenir les actions contre la prolifération de déclassement de terres agricoles, afin de maintenir une qualité de vie et un développement maîtrisé de notre belle commune.

Nos élus au Conseil municipal, Natacha Jacquemoud et Christian Perrier, seront attentifs au développement des PLQ entrés en force afin que ceux-ci répondent au plus près aux besoins de la population et continueront de s'opposer aux futurs projets tant que les actuels ne seront pas terminés.

Cédric Demal

Membre de la Fondation Communale de Bernex pour le Logement (FCBL)



Source : « Plan localisé de quartier Chambert-Lully (Bernex) », ge.ch. <https://www.ge.ch/node/7493> (consulté le 3 août 2023).

# UN PETIT HISTORIQUE DE LA SAGA DE CE PLQ S'IMPOSE :

- 06.06.2011 — Demande d'autorisation préalable de construire d'un complexe de 178 logements
- 10.02.2012 — Recours contre l'autorisation par les voisins
- 30.10.2012 — Annulation de l'autorisation par le Tribunal administratif pour non-conformité au règlement communal
- 19.02.2013 — Délibération du Conseil municipal de Bernex autorisant la dérogation au règlement communal
- 02.04.2013 — Lancement d'un référendum contre la délibération du Conseil municipal
- 04.04.2013 — Autorisation de construire délivrée par le Département cantonal
- 12.06.2013 — Plan directeur communal adopté par le Conseil municipal de Bernex
- 20.09.2013 — Adoption du Plan Directeur Cantonal 2030
- 22.09.2013 — La population vote contre la délibération du Conseil municipal
- 16.03.2016 — Elaboration d'un PLQ par le Département cantonal
- 11.09.2017 — Opposition au PLQ par des habitants
- 28.02.2018 — PLQ adopté par le Conseil d'Etat
- 18.06.2019 — Rejet par le Tribunal Administratif de l'opposition au PLQ
- 26.08.2019 — Recours devant le Tribunal Fédéral
- 24.07.2020 — Rejet du recours par le Tribunal Fédéral
- 31.05.2023 — Achat des parcelles par un promoteur immobilier

# ACTUALITÉ DE HENRY



Source : photo prise par le secrétaire le 27.07.2023

Henry, notre Hérisson, s'est promené dans notre belle commune et il a vu la construction des pavillons provisoires de l'école de Luchepelet. Les travaux avancent bien et les locaux seront fonctionnels pour la prochaine rentrée scolaire. Les futurs élèves auront de bien beaux locaux 😊

Concernant le parc des Molliers, un échange a eu lieu au Conseil municipal du mois de mai, dans lequel Monsieur le Maire Cyril Huguenin stipule : « *seuls les cyclistes dont l'énergie est due à leurs mollets sont autorisés.* »

Or la signalisation mise en place est « piste cyclable et chemin pour piétons, sans partage de l'aire de circulation ».

Les vélos électriques jusqu'à 45 km/h, y compris les trottinettes électriques, peuvent l'emprunter et doivent respecter les piétons.



Source: Mandatory signs - Påbjuden gång-, cykel- och mopedbana (gemensam bana). 2006. Consulté le: 3 août 2023. [En ligne]. Disponible sur: [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Sweden\\_road\\_sign\\_D6.svg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Sweden_road_sign_D6.svg)

**Henry nous pose la question : en cas d'accident, ce que nous n'espérons pas, qui a raison et qui paie ?**

# PLAN LOCALISÉ DE QUARTIER (PLQ) VAILLY

Cher(e)s communi(e)rs de Bernex,

Le nouveau quartier de St-Mathieu à peine sorti de terre, voilà le prochain grand PLQ de Bernex, « VAILLY ». Ce PLQ se situe sur le territoire de la commune de Bernex, entre la route de Chancy, la route de Laconnex et le chemin de Champ-Manon. Ce projet de développement urbain est une menace pour notre environnement, notre qualité de vie et notre identité communautaire.

Adopté par le Grand Conseil en 2013, selon le Plan directeur cantonal 2030, ce PLQ tel que présenté au public en octobre 2022 par la Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle (CIEPP) n'est plus dans l'air du temps.

Le Plan prévoit la construction massive de nouveaux immeubles d'habitation qui n'ont plus lieu d'être, sur une surface de 55 452 m<sup>2</sup> comprenant 13 bâtiments, dont le plus haut sera de 6 étages, soit près de 600 logements et qui masquera la vue pour les habitants de Bernex Soleil. Tout ceci sans tenir compte des conséquences néfastes sur notre environnement fragile. Les espaces verts seront sacrifiés au profit du béton et seulement ¼ des surfaces sur dalle seront végétalisées, détruisant ainsi notre patrimoine naturel et notre équilibre écologique. Les problèmes de circulation déjà existants seront aggravés, engendrant des embouteillages supplémentaires sur la route de Chancy et une diminution de notre mobilité. Un parking privé de 642 places ainsi qu'un parking public de 358 places, dont 323 pour le futur P+R de Vailly qui sera déplacé en sous-sol est également prévu.

Il est clair que les promoteurs immobiliers et les intérêts financiers priment sur le bien-être des citoyens. Quant aux infrastructures nécessaires, il est prévu un demi-groupe scolaire seulement, une crèche et d'autres bâtiments publics qui se monteront à CHF 40 millions pour la Commune. Le PLQ de Vailly ne fait rien pour résoudre ces problèmes et risque même de les aggraver, en augmentant les impôts pour combler le déficit.

L'ACB s'oppose à ce plan et souhaite faire entendre sa voix, en défendant les préoccupations des habitants et exige une alternative qui respecte notre commune. Un référendum est notre chance de décider collectivement de l'avenir de Bernex. Nous devons nous unir pour protéger notre cadre de vie, préserver notre patrimoine naturel et promouvoir un développement harmonieux et durable.

Ensemble, nous pouvons défendre Bernex et préserver ce qui fait de notre commune un endroit si spécial. Ne restons pas silencieux et agissons maintenant pour un avenir meilleur.

Natacha Jacquemoud  
Conseillère municipale



« Source : Système d'information du territoire à Genève. SITG | Carte interactive »  
[https://map.sitg.ch/app/?mapresources=AMENAGEMENT\\_REFPU\\_CONS\\_PUB&center=2493560,1114570&scale=1000](https://map.sitg.ch/app/?mapresources=AMENAGEMENT_REFPU_CONS_PUB&center=2493560,1114570&scale=1000) (consulté le 3 août 2023).

# RÉFÉRENDUM CONTRE LE PRÉAVIS FAVORABLE DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AU PLAN DIRECTEUR DE LA ZONE INDUSTRIELLE DES ROUETTES À BERNEX (PDZIA)

L'ACB vous invite à refuser ce Plan Directeur tel qu'il est prévu, non pas pour ne rien faire du tout, mais pour inviter l'Etat, le Conseil administratif et les différents acteurs à revoir l'emprise et l'impact de cette zone industrielle sur la Commune, pour revenir avec un projet répondant à des besoins avérés et adaptés aux défis environnementaux et sociétaux actuels.

## QUELLE EST LA PESÉE DES COÛTS FINANCIERS ?

Selon le procès-verbal du Conseil municipal du 21 mars 2023 :

« Madame Guylaine Antille : Les revenus escomptés sur cette zone ont été évalués dans le plan financier 2023-2026 : l'impôt sur les personnes morales est estimé à hauteur de CHF 450 000,--, la taxe professionnelle à hauteur de CHF 40 000,-- et l'impôt sur les personnes physiques à hauteur de CHF 130 000,--. Le revenu escompté se monte donc à CHF 620 000,--. »

La taxe professionnelle a été supprimée par le Grand Conseil en mars 2023.

La zone comprend le quartier de la Goutte et de Saint Mathieu avec plus de 400 emplois. Ces 2 quartiers contribuent à eux seuls au 80 % des CHF 620'000,--.

Donc si on soustrait la taxe professionnelle et les emplois de la Goutte et Saint-Mathieu, la future PDZIA rapporte uniquement un peu plus de CHF 100'000,-- année.

En ce qui concerne les dépenses, la commune a voté le premier crédit déjà en 2004 pour CHF 600'000,-- puis un second pour CHF 245 000, -- et pour finir en avril 2023 pour CHF 1'000'000,-- dont la moitié est à la charge de la commune (le reste est financé par le canton et la Fondation pour les terrains industriels).

Pour amortir ces CHF 1'845'000, -- il faudra donc plus de 18 ans, sans parler des coûts induits, car, effectivement, les calculs n'ont pas encore été faits (selon les publications de la commune à la date d'impression).

## QUELLE EST LA PESÉE DES COÛTS ENVIRONNEMENTAUX ?

On parle à terme du sacrifice potentiel de près de 150 000 m<sup>2</sup> de surface agricole et naturelle pour le PDZIAR (Plan Directeur de Zone de Développement Industriel et Artisanal des Rouettes) et le boulevard des Abarois (soit 10 terrains de football).

Tout cela a été imaginé il y a maintenant presque 10 ans avec le Plan Directeur cantonal. Soit bien avant la signature et la ratification des accords de Paris sur le climat ainsi que la présentation et la mise en action du Plan climat cantonal 2030.

**Le but n'est pas de s'opposer à tout pour des prétextes idéologiques et dogmatiques, mais juste de prendre du recul.**

Aujourd'hui il n'existe aucun plan de mobilité pour l'entier de cette zone. On ne sait pas, où les camions qui vont construire cette zone vont passer. Et une fois les constructions finies, quels seront les axes de circulations ? Où vont passer les camions, les voitures des pendulaires, les 2 roues, etc. qui vont desservir cette zone ? Comment sera-t-elle reliée et par quelle liaison TPG ?

## LE DERNIER POINT : LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS DE BERNEX.

Cette zone amènera inexorablement des nuisances, aussi maîtrisées soient-elles. Elle coupera un peu plus Bernex de la campagne.

Pour conclure, en l'état de nos connaissances, c'est un projet vieux de plus de 10 ans, qui n'est plus au goût du jour. Les besoins ne sont pas ou plus définis clairement. Les gains financiers espérés pour la commune pas avant 19 ans, sans compter un lourd impact sur la faune et la flore, le climat et les habitants.

Nous souhaitons une réflexion sur le développement de toute la zone avec un plan de mobilité, en adéquation avec les thématiques actuelles (humain, environnemental et financier).

**AUJOURD'HUI LA SEULE FAÇON DE SE FAIRE ENTENDRE DES AUTORITÉS CANTONALES C'EST DE DIRE NON.**

Pour l'ACB, Philippe Doerks  
Secrétaire ACB & Ancien Président du Conseil municipal



Source : Rapport du concours d'architecture, septembre 202, « GOUTTE ST-MATHIEU » À BERNEX », maître d'ouvrage OCBA

# NOS INTERVENTIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

## Ferme Agro-Urbaine : convention

Tiré du Procès-Verbal (PV) du Conseil municipal du 5 avril 2022 :

*« Résolution de M. Christian Perrier relative à la convention signée avec les agriculteurs concernant la ferme agro-urbaine. Comme il l'a clairement dit, il a une entière confiance en les agriculteurs Bernésiens. Simplement, quand on lui demande CHF 4,5 millions, il aime bien connaître tous les tenants et aboutissants. Cette résolution est un peu une piquête de rappel pour le Conseil administratif, car M. Perrier ne souhaite pas que l'on reçoive ces conventions aux calendes grecques. Le but de sa résolution se trouve simplement ici. »*

Au moment d'imprimer ce journal, à notre connaissance, la convention n'a toujours pas été signée. Combien de temps faut-il au Conseil administratif pour finaliser une simple convention ? La verrons-nous avant la fin de leur législature ?

## Préavis pris par le Conseil administratif

Tiré du PV du Conseil municipal du 11 octobre 2022 :

*« M. le Maire Cyril Huguenin répond à M. Perrier (...): Au sujet de la DP/321925/1 qui concerne le marché de la Plaine du Loup, le Conseil administratif n'a pas l'intention d'informer des préavis le Conseil municipal puisqu'il en prend une quinzaine par semaine et cela ferait donc passablement de communications. Le Conseil administratif ne procédera donc pas aux communications de préavis. Par contre, si cela est demandé, il est tout à fait possible d'évoquer ce point en commission. »*

Il est clair que Monsieur le Maire Cyril Huguenin n'a aucune intention de transparence envers la population Bernésienne.

**Domage !**

## Développement de Bernex : Projet Bernex-Est

Tiré du PV du Conseil municipal du 14 février 2023 :

*« M. Perrier demande comment est-il possible de rester sourd et aveugle aux conséquences de ce développement d'un autre temps. L'écologie est censée nous faire prendre conscience des vrais enjeux de notre survie. Le bétonnage à outrance est-il la réponse ? »*

Le résultat est que l'ACB soutient et participe activement au référendum contre le préavis favorable du Conseil municipal relatif au Plan Directeur de la Zone Industrielle et Artisanales des Rouettes à Bernex (PDZIA) et que nous l'avons gagné haut la main.

**NOUS COMPTONS SUR VOUS POUR RÉITÉRER CET  
EXPLOIT DANS LES URNES.**

## L'art de communiquer

Tiré du PV du Conseil municipal du 14 février 2023 :

*« M. Perrier signale que, suite à la distribution de flyers évoquée par M. Gioria, l'Association a reçu plusieurs remarques de communiens. Ces derniers se sont tous plaints du fait que lorsqu'ils écrivent au Conseil administratif, ils ne reçoivent ni accusé de réception ni réponse. M. Perrier leur a promis de transmettre ces remarques à ce Conseil municipal, ce qu'il fait maintenant. »*

*« M. le Maire Cyril Huguenin indique qu'énoncer de tels actes nécessite d'en disposer des preuves. Sinon, c'est de la diffamation. »*

Diffamation = plainte pénale.

**Voici comment on discute à Bernex entre le Conseil administratif et le  
Conseil municipal.**

**Et le respect ?**

## HEIDI – LA HÉRISSONNE

En ce lundi 19 juin 2023, l'ACB a tenu à Sézenove, sur un terrain appartenant à Christian Perrier, sa première réunion publique sous la forme d'une Garden-Party. Plus de 20 personnes ont répondu présent dans un magnifique esprit d'échange, de dialogue et de convivialité.



Un véritable succès pour notre comité, qui a ainsi pu présenter ses membres actifs et surtout les projets qui sont les nôtres et que nous allons défendre à l'avenir.

Je veux, au nom de l'ACB, remercier tous les participants qui nous ont apporté leurs idées et leurs préoccupations, pour leur participation et leur état d'esprit plus que positif.

**MERCI A TOUTES ET TOUS.**

Votre président  
Christian PERRIER

En farfouillant dans les différents documents à la recherche d'information pour le développement de Bernex, Heidi est tombée sur un document cantonal concernant la mobilité. Dans le cadre des projets de loi 11980 et 11985, à l'horizon 2025, on remarque 2 projets, dont :

**Une ligne de télécabine urbaine « Cherpines — Aéroport via Bernex. »**

Qu'en pensez-vous ? Faites-nous parvenir vos réflexions à :  
[info@acbbernex.ch](mailto:info@acbbernex.ch)

# QUEL DÉVELOPPEMENT POUR LA COMMUNE?

## QUELLE QUALITÉ DE VIE POUR SES HABITANTS?

Céleste et Luciana sont les grandes gagnantes de notre concours de dessin du mois de janvier et nous leur avons donné à chacune une boîte de crayons.

Nous avons pris note de leurs messages : *Création d'un véritable parc pour animaux domestiques et plus de nature sauvage.*

Nous les remercions pour leur contribution.

Contact et renseignement sur notre site web :



[www.acbbernex.ch](http://www.acbbernex.ch)

Courriel : [info@acbbernex.ch](mailto:info@acbbernex.ch)

Réalisation : Christian Perrier, président et cofondateur  
Philippe Doerks, secrétaire et cofondateur  
Conception : Alexandra Doerks  
Rédacteurs es : Voir les différents articles

Impression : par l'ACB. Adresse : ACB c/o Christian Perrier Chemin de Carabot 29A, 1233, Bernex  
Les données personnelles sont traitées dans le respect de la loi sur la protection des données

Les images sont soit le don de Monsieur JP Levet, soit sous licence libre (Wikimédia Commons) ou référencées.

Écureuil : J.-P. GIBERT, Français : Meuble héraldique représentant un écureuil assis. 2021. Consulté le : 3 août 2023. [En ligne]. Disponible sur : [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Meuble\\_h%C3%A9raldique\\_%C3%A9cureuil\\_assis.svg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Meuble_h%C3%A9raldique_%C3%A9cureuil_assis.svg)

Hérisson : pixabay.com, English: A domesticated baby hedgehog. 2014. Consulté le : 3 août 2023. [En ligne]. Disponible sur : [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Domesticated\\_Baby\\_Hedgehog.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Domesticated_Baby_Hedgehog.jpg)

21.08.2023